

Objet : MAJ - information résidents 17 mars

Les Crous et le Crous de Toulouse - Occitanie s'adaptent au fur et à mesure de l'évolution de la situation liée à l'épidémie de COVID19, en gardant toujours en perspective l'objectif d'accompagner au mieux les étudiants.

Le présent message a pour objectif de vous informer de l'organisation mise en œuvre à ce jour dans les différents champs de mission qui sont les nôtres.

- **En matière d'hébergement** : les étudiants logés ont été **invités** depuis vendredi, le sont aujourd'hui et le seront dans les jours qui viennent, **à rejoindre leur domicile familial**, afin de leur éviter de rester dans leur logement de manière isolée, d'autant que nous ne pouvons pas maintenir d'activités collectives. Cependant, cela ne signifie en aucun cas que ceux qui souhaitent rester pour des raisons qui leur appartiennent, seront contraints de partir. Ils continueront à être accueillis dans nos résidences qui demeurent ouvertes.

Dans ce contexte, pour vous aider à assumer des **départs qui sont liés à une mesure de santé publique**, si vous avez dû ou devez partir précipitamment, même sans pouvoir libérer entièrement votre chambre, **le préavis contractuel d'un mois ne s'appliquera pas. Ainsi à compter du 1^{er} avril, tous les étudiants qui ont quitté leur chambre ne paieront plus leur loyer.** Encore faut-il que les services du Crous en soient dûment informés.

Aussi, il est demandé à chaque résident d'indiquer sans tarder (et si cela n'est pas déjà fait) à l'adresse hebergement.covid19@crous-toulouse.fr

- s'il a quitté son logement
- ou s'il continue à habiter dans son logement
- ou s'il compte le quitter temporairement
- ou s'il compte le quitter définitivement

En précisant les éléments suivants : Nom / Prénom / date de naissance / résidence / bâtiment et numéro de chambre

Dans toute la mesure du possible, les étudiants qui souhaiteront retrouver un logement lorsque les activités de formation reprendront, seront accueillis dans nos résidences.

- **En matière de restauration** : Du fait des décisions du Président de la République d'hier soir, visant à limiter les déplacements et les regroupements, **la restauration des étudiants, quelle que soit sa forme ne pourra plus être assurée.**
- **En matière de bourses sur critères sociaux**, nous avons placé en toute première priorité, au niveau du Cnous comme de chacun des Crous, qu'il n'y ait **aucune interruption dans la procédure d'instruction des dossiers comme de mise en paiement.** Même si les personnels sont contraints à télétravailler, les plans de continuité d'activité permettent de l'assurer.
- En matière de **soutien social et d'aides spécifiques**, les **assistantes sociales demeurent mobilisées**, mais les demandes des étudiants et les échanges avec elles sont organisés **par voie de messagerie électronique.** Elles peuvent être contactées en utilisant le formulaire spécial www.crous-toulouse.fr/socialcovid19

Pour suivre l'information actualisée concernant les services de votre Crous consultez le site www.crous-toulouse.fr/covid19 et suivez nous sur les réseaux sociaux @croustoulouse

Les équipes de votre Crous,